Cec
FRC
2226.

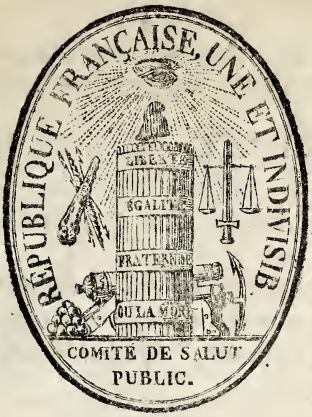

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

SECTION DE LA GUERRE.

Attribution des détails à chacune des commissions.

État des détails relatifs au ci-devant département de la guerre, et attribués aux différentes commissions créées par le décret du 12 germinal, l'an 2 de la République, portant suppression du conseil exécutif provisoire.

SAVOIR:

PREMIÈRE COMMISSION.

Des administrations civiles, police et tribunaux,

Chargée de l'impression, publication et envoi des lois à toutes les autorités civiles et militaires.

Lois.

Collection des lois; envoi des lois et règlemens militaires;

cf. M+W 4331

proclamation des lois; propositions d'abonnement aux journaux et autres papiers publics; leur envoi aux armées.

QUATRIÈME COMMISSION.

Du commerce et des approvisionnemens.

Chargée de la formation des magasins de tout genre, subsistances des armées, et leurs fournitures en effets d'habillement, équipement, campement et casernement.

Subsistances.

Grains, riz, légumes secs; états de situation d'approvisionnemens; moutures de grains, manutention du pain; fourrages; comptabilité et correspondance.

Approvisionnemens des places et des armées, et fournitures particulières.

Viande fraîche, viande salée, vin, eau-de-vie, vinaigre, sel, huile de navette, chandelles, tabac à fumer, pipes de terre; états de situation d'approvisionnemens; comptabilité et correspondance.

Étapes, nourriture des troupes en marche.

Marchés; paiemens de toute espèce; réquisitions; constructions; réparations des fours et magasins; contentieux; comptabilité; correspondance.

Habillement, équipement et campement.

Entretien et réparations des marchandises et effets; ordres de fournitures et de distributions, tant aux armées que dans les magasins; dons patriotiques en effets d'habillement; habillement des vétérans nationaux; comptabilité de l'administration de l'habillement et effets militaires; contrôles; entretien; manutention des magasins et effets; états de situation; contentieux; marchés ou soumissions; correspondance générale; comptabilité des masses.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Casernement.

Fourniture et entretien des lits militaires et ustensiles ; conservateurs des bâtimens militaires dans les communes de l'intérieur ; gardiens des pavillons et casernes ; logement en argent aux officiers ; indemnité aux habitans pour le logement des troupes.

Chauffage.

Chauffage des troupes, en nature ou en argent ; chauffage et lumières des corps-de-garde ; guérites, lits de camp, bancs, tables et ustensiles de corps-de-garde ; lanternes et reverbères des pavillons et casernes ; entretien et loyer des corps-de-garde et des magasins au bois de chauffage ; comptabilité et correspondance.

CINQUIÈME COMMISSION.

Des travaux publics.

Chargée de la défense des côtes, fortifications et travaux défensifs de la frontière, monumens et édifices militaires.

Défense des côtes.

Armement des batteries des côtes, et des signaux.

Fortifications et bâtimens militaires.

Constructions et entretien des bâtimens militaires de toute espèce ; entretien des puits, pompes à incendie, horloges, champs d'exercice ; contentieux ; comptabilité ; correspondance.

SIXIÈME COMMISSION.

Des secours publics.

Chargée de l'administration des hôpitaux civils et militaires, secours à domicile, invalides.

Hôpitaux.

Hôpitaux militaires, personnel et matériel; salubrité et régime des hôpitaux; hôpitaux ambulans et sédentaires des armées et dans les divisions militaires; comptabilité; registres et extraits mortuaires; hôpitaux civils, traitement des malades dans les corps et cantonnemens; construction, réparations et loyers de bâtimens; correspondance.

Secours à domicile.

Pensions, gratifications, demandes en subsistances relatives aux blessés de l'armée seulement; expédition des brevets, officiers des ci-devant états-majors; appointemens et émolumens arriérés; nomination des adjudans de place; certificats de service.

Invalides et admission à la maison nationale.

Vétérans nationaux; brevets de vétérance; invalides pensionnés des départemens; relevé des services des véterans; demandes d'habillement des invalides; correspondance.

SEPTIÈME COMMISSION.

Des transports, postes et messageries.

Chargée des remontes, charrois, convois et relais militaires de toute espèce.

Remontes.

Chevaux de luxe et autres; médicamens et pansemens; police des dépôts; comptabilité; correspondance.

Charrois militaires réunis.

Transports militaires de toute espèce ; caissons d'ambulance et autres ; forges de campagne ; fourgons, chevaux et mulets de peloton ; revues des charrois ; dépôts de chevaux et charrois ; comptabilité et correspondance.

Postes.

Organisation, correspondance, dépenses et employés des postes à la suite des armées.

NEUVIÈME COMMISSION.

De l'organisation et du mouvement des armées de terre.

Chargée de l'organisation et du mouvement des armées de terre ; de la levée des troupes et de leur organisation ; de l'exercice et discipline des gens de guerre ; des mouvemens et opérations militaires.

Inspection des troupes.

Formation, organisation, inspection, licenciement, amalgane, rédaction des règlemens et instructions, en conformité des lois relatives au service intérieur et à la tenue des corps ; exercices, manœuvres, revues, états de situation, congés des soldats ; indemnités pour pertes d'équipages ; récompenses, gratifications, demandes de décomptes et de solde ; parts de prises ; dégagement des matelots classés ; dettes d'officiers et soldats ; translation d'un corps dans un autre ; demandes en réintégration ; engagemens annullés ; démission des sous-officiers ; déserteurs ennemis ; nomination des instructeurs ; inspecteurs des dépôts des troupes à cheval ; dépôts de cavalerie ; ordres de mettre en subsistance ; rappels sur les revues ; correspondance.

Recrutement.

Levée de 300,000 hommes d'infanterie, de 30,000 hommes de cavalerie ; réquisition générale ; comptabilité des dépenses ex-

traordinaires des recrutemens ; répartition primitive des bataillons de réquisition ; appurement des comptes des sections de Paris pour toutes les levées successives.

Personnel des officiers, et correspondance générale.

Placement des officiers-généraux, adjudans-généraux et commandans temporaires ; lettres de service ; appointemens, réclamations d'indemnités ; correspondance avec les généraux et autres.

Mouvement des troupes.

Ordres de marche ; rassemblemens ; garnison des vaisseaux ; emplacement général des troupes ; expédition des routes de toute espèce ; billets pour les soldats en subsistance à leur passage à Paris ; certificats de campagnes de guerre, tant de terre que de mer ; correspondance générale.

Infanterie, cavalerie et colonies.

Expédition des emplois ; registres des officiers ; discussions sur leur rang entre eux ; expédition des brevets ; embarquement des bataillons employés dans les colonies ; corps de cipayes et troupes des colonies ; correspondance relative.

États-majors militaires.

Nomination des officiers de l'état-major militaire de toute espèce ; expédition des certificats de service des officiers ; remboursement des charges et offices militaires ; vérifications des feuilles de liquidation ; correspondance.

Congés.

Congés, reliefs, frais de voyages, passe-ports, correspondance.

Écoles militaires.

Réclamations et correspondance y relative ; traitemens et paiemens des différentes écoles ; changemens et remplacemens des élèves ; correspondance relative à ces objets.

Gendarmerie nationale et commissaires des guerres.

Gendarmerie nationale ; commissaires des guerres ; leur avancement, remplacement, traitement, brevets ; lettres de service ; retraites ; surveillance de leur administration.

Police militaire.

Tribunaux militaires; conseils de discipline; contrebande sur les frontières; forçats, déserteurs, amnistie, jugemens des commissions militaires; portiers, consignes, secrétaires-écrivains, concierges, correspondance.

Contrôle des troupes.

Registres de contrôles; états de recrues et mutations; certificats de mort, d'engagement et d'existence; duplicata et échange des cartouches; registres, cartouches et feuilles imprimées à fournir aux corps; correspondance.

Fonds.

Dépenses des administrations; régies et autres dépenses extraordinaires sans département fixe; projets de fonds, solde et dépenses extraordinaires des troupes; caisse de l'administration intérieure; paiement des couriers; appointemens des commis des bureaux; caisse et envoi des secours aux prisonniers de guerre; retraites des anciens commis; ordres de paiement; gratifications de campagne; reliefs d'appointemens; états de distribution; pensions aux déserteurs ennemis; héritiers des pensionnaires militaires; anciennes dettes des troupes; déserteurs étrangers; frais d'impression de journaux; comptabilité; créance envers les Suisses; dépenses extraordinaires; enregistrement et renvoi des détails aux autres bureaux.

Bureau central de comptabilité.

Décompte des troupes; contrôles des troupes tenus par les commissaires des guerres; règlement sur la solde des troupes; détails relatifs aux recrutemens et réquisitions, ainsi qu'à la levée des chevaux.

Artillerie et génie.

Personnel de l'artillerie et du génie.

629

ONZIÈME COMMISSION.

Des armes, poudres et exploitation des mines.

Chargée des manufactures d'armes à feu et armes blanches, fonderies, bouches à feu et machines de guerre quelconques, poudres, salpêtres et munitions de guerre, magasins et arsenaux.

Artillerie et armement.

Bouches à feu, affûts, caissons, forges, fonderies, équipages d'artillerie ; états de situation des places fortes et des parcs d'artillerie ; comptabilité ; distribution de l'armement ; contentieux d'artillerie ; fabrication des piques ; construction et entretien des bâtimens ; poudres ; salpêtres, fabrication extraordinaire des fusils ; comptabilité et correspondance.

Arrêté par le comité de Salut public le 24 germinal, deuxième année de la République une et indivisible. *Signé*, CARNOT, B. BARERE, C. A. PRIEUR, COLLOT-D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNES.

AVIS.

Les dépêches, lettres et papiers quelconques que les citoyens, tant des départemens que des armées, étoient dans le cas d'adresser au ci-devant ministre de la guerre, ou à ses adjoints, devront à l'avenir être adressés au nom seulement de chacune des commissions respectives créées par la loi du 12 germinal.

On devra observer, suivant l'usage établi, de marquer en marge les papiers qu'on aura à envoyer, du mot indicatif de la matière qui y sera traitée, en évitant soigneusement de confondre des objets différens dans une même pièce.

Les papiers qui traiteroient d'objets généraux, ou que l'on ne sauroit à quelle commission faire parvenir directement, seront adressés à la commission dite *commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre*, laquelle aura un bureau particulier pour faire le renvoi exact aux autres commissions de ceux de ces papiers qui ne la concerneroient pas.

CONVENTION NATIONALE.